CGT FRANCE TRAVAIL OCCITANIE
cgtpeoc.org
facebook.com/CGTFTOCCITANIE

38 bis, rue Louis Plana
31 500 TOULOUSE
T. 05 62 16 78 16 / 12

1350 av A. Einstein, bât 11
34000 MONTPELLIER
T. 04 99 54 94 98 / 99

CSE 30 juillet 2026 – Déclaration CGT
Face aux incendies, la solidarité est notre première réponse

Madame la Présidente,

Il est des moments où les organisations syndicales ne parlent plus seulement de travail.
Elles parlent d'humanité.
Les incendies qui frappent aujourd'hui plusieurs régions de notre pays nous rappellent une évidence :
Quand une forêt brûle, ce ne sont pas seulement des hectares qui disparaissent. Ce sont des paysages, une biodiversité, des équilibres naturels, des souvenirs, parfois des vies, qui sont emportés avec elle.
Derrière chaque image diffusée, il y a des femmes et des hommes qui quittent leur domicile, des familles qui vivent dans l'incertitude, des territoires profondément meurtris et des milliers de personnels mobilisés, jour et nuit, pour protéger des vies.

À toutes ces personnes, la CGT adresse son soutien et sa solidarité.

Nous pensons également à nos collègues de France Travail concernés directement ou indirectement par ces événements, ainsi qu'aux usagers/usagères, tant demandeurs d'emploi qu'entrepreneurs, qui subissent eux aussi leurs conséquences.

À la CGT, la solidarité n'est pas un slogan.
C'est notre raison d'être.
Lorsque des collègues, des usagers ou des territoires sont frappés, nous nous organisons. Nous prenons contact avec les équipes, nous recensons les difficultés, nous favorisons les élans d'entraide et nous accompagnons celles et ceux qui en ont besoin. C'est déjà le cas dans les territoires touchés par les incendies, où la CGT est pleinement mobilisée auprès des salariés et des populations.
Mais cette solidarité ne dispense pas l'employeur de prendre toute sa part.
Aujourd'hui, nous attendons de France Travail qu'il place la protection des agents et des usagers au-dessus de toute autre considération.

Pour les agents
Nous demandons que soient immédiatement mises en œuvre toutes les mesures permettant de garantir leur sécurité :

- Le recours facilité au télétravail exceptionnel
- Le travail de proximité lorsque les déplacements deviennent difficiles ou dangereux ;
- La suspension des déplacements professionnels non indispensables ;
- Des autorisations spéciales d'absence pour les collègues sinistrés, évacués ou empêchés de rejoindre leur lieu de travail ;
- Et l'absence de toute conséquence défavorable liée à ces situations exceptionnelles.

Les mesures prévues par l'instruction nationale doivent être appliquées avec pragmatisme et dans un seul objectif : protéger les personnes.

Pour les sapeurs-pompiers volontaires
Nous souhaitons également attirer votre attention sur les agents de France Travail engagés comme sapeurs-pompiers volontaires.
Leur engagement est un engagement au service de toute la population.

Il mérite une reconnaissance pleine et entière.
La CGT demande :

- La finalisation rapide des conventions de disponibilité avec l'ensemble des SDIS ;
- La possibilité pour chaque agent de partir immédiatement en intervention lorsqu'il est mobilisé ;
- La prise en compte effective du temps de récupération après des interventions parfois longues et particulièrement éprouvantes ;
- La garantie qu'aucun agent ne subisse de préjudice professionnel du fait de son engagement citoyen ;
- Ainsi qu'une information claire de l'ensemble des managers sur les droits applicables.

Pour les demandeurs d'emploi
Les demandeurs d'emploi ne doivent pas être les victimes collatérales de cette catastrophe.
La CGT demande donc que, dans les territoires concernés :

- Les contrôles de la recherche d'emploi (CRE) soient suspendus pendant toute la durée de ces événements exceptionnels ;
- Aucune radiation ni sanction ne puisse être prononcée lorsqu'un demandeur d'emploi est empêché de se déplacer en raison d'un incendie, d'une évacuation ou de difficultés de circulation
- Les convocations soient reportées lorsque les conditions de sécurité ne sont pas réunies ;
- Les entretiens à distance soient privilégiés chaque fois que cela est possible.

Madame la Présidente,

Il est important, lorsque l'urgence sera passée, d'ouvrir le débat sur l'adaptation de notre établissement aux conséquences du changement climatique, sur nos bâtiments, notre organisation du travail ou encore les moyens consacrés à la prévention.
Mais aujourd'hui, notre responsabilité est ailleurs.
Elle consiste à protéger, à accompagner et à faire vivre concrètement la solidarité. Et la continuité du Service Public ne doit jamais se construire au détriment de la sécurité des agents et des usagers.

Aujourd'hui, notre responsabilité est de protéger, d'accompagner et de faire vivre concrètement la solidarité.
Demain, il nous faudra aller plus loin. Les réponses à l'urgence ne suffiront plus. France Travail devra engager une réflexion structurelle pour adapter durablement son organisation, ses bâtiments, sa politique de prévention et les conditions d'exercice de ses missions aux conséquences du changement climatique.
La CGT prendra toute sa part dans ce débat.